

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

---

DISPOSITIONS RELATIVES À LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY - (N° 2539)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par  
M. Gibbes, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« Au »,

Insérer les mots :

« début du ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.